

21-04-2020

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 21 AVRIL 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :**

**Membres du conseil :**

Mme Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence : la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

161-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Embauche du préposé aux parcs et installations;
4. Gestion du compte de carte de crédit – Changement de responsable;
5. Règlement 390-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 329 560 \$ pour le projet de remplacement des ponceaux dans les rangs 2<sup>e</sup> Castle-Hill et 1<sup>er</sup> Ramsay et au parc Pierre-Dalcourt, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 329 560 \$ – Projet prioritaire – Fin de la consultation écrite;
6. Règlement 392-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 122 150 \$ pour le projet de réfection du rang Frédéric, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 122 150 \$ – Projet prioritaire – Fin de la consultation écrite;
7. Avenant au contrat – Plan de transport et de mobilité;
8. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

162-2020

Embauche du préposé  
aux parcs et installations

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser l'embauche de M. Steve Landry à titre de préposé aux parcs et installations à compter du 4 mai 2020 et qu'il soit rémunéré au taux de 16,79 \$ de l'heure selon l'échelon 2 de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

163-2020

Gestion de compte de  
carte de crédit –  
Changement de res-  
ponsable

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de la gestion des comptes de carte de crédit doit être modifié;

**EN CONSÉQUENCE,**

SUITE DE LA RÉOLUTION 163-2020

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu :

1. que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);
2. que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités de contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Noms des délégués (personnes autorisées à gérer le compte) :

<b>Titre du poste</b>	<b>Nom</b>	<b>Date de naissance</b>
Directeur général	Jeannoé Lamontagne	13-11-1979
Directrice générale adjointe	Marine Revol	16-02-1981

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**164-2020**

Règlement 390-2020  
ayant pour objet de  
décréter une dépense  
n'excédant pas 329 560 \$  
pour le projet de  
remplacement des  
ponceaux – Projet  
prioritaire – Fin de la  
consultation écrite

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de la pandémie de la COVID-19 ne nous permet pas de procéder à la tenue de registre des personnes habiles à voter en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** la résolution 134-2020 qui désigne ce projet comme étant prioritaire;

SUITE DE LA RÉOLUTION 164-2020

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement d'emprunt 390-2020 a été adopté à la séance extraordinaire du 3 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des ponceaux des rangs 2<sup>ème</sup> Castle-Hill et 1<sup>er</sup> Ramsay vise à sécuriser les infrastructures de ces voies publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement du ponceau du parc Pierre-Dalcourt est lié à la réalisation d'un autre contrat déjà octroyé;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de la consultation écrite s'est terminée le 15 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à transmettre ce Règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

*Cette résolution a été adoptée par une majorité des deux tiers des membres du conseil municipal, conformément à l'arrêté ministériel 2020-008.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**165-2020**

Règlement d'emprunt  
392-2020 ayant pour  
objet de décréter une  
dépense n'excédant pas  
1 122 150 \$ pour le  
projet de réfection du  
rang Frédéric –  
Projet prioritaire –  
Fin de la période de  
consultation

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de la pandémie de la COVID-19 ne nous permet pas de procéder à la tenue de registre des personnes habiles à voter en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** la résolution 135-2020 qui désigne ce projet comme étant prioritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement d'emprunt 392-2020 a été adopté à la séance du 9 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection du rang Frédéric vise à sécuriser les infrastructures de cette voie publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de la consultation écrite s'est terminée le 15 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à transmettre ce Règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

*Cette résolution a été adoptée par une majorité des deux tiers des membres du conseil municipal, conformément à l'arrêté ministériel 2020-008.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**166-2020**

Avenant au contrat –  
Plan de transport et de  
mobilité

**CONSIDÉRANT** la résolution 196-2019 octroyant le contrat de plan de transport et de mobilité à la firme WSP;

**CONSIDÉRANT QUE** des données sur la sécurité doivent être analysées pour se conformer aux exigences du ministère des Transports de Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** un avenant doit être ajouté à ce contrat;

**CONSIDÉRANT** le Règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'ajouter au mandat de la firme WSP un avenant pour l'analyse de la sécurité dans le plan de transport et de mobilité, pour un montant de 5 300 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**167-2020**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 13.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*